

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE JEUDI 26 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf, le jeudi vingt six février, à vingt heures et trente minutes, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Sud Grenoblois, dûment convoqué, s'est réuni à Jarrie, sous la présidence de Norbert GRIMOUD.

En exercice : 48

Présents : 41

Votants : 42

Présents : Geneviève BALESTRIERI, Michel BONNET, Françoise BONNIEL, Claude BOUJARD, Francis CARRÉ, Jean-Noël CAUSSE, Joëlle CERONI, Bernard CHARVET, Georges CLAVERI, Françoise CLOTEAU, Gérard CRET, Jean-Pierre DECAVELE, Élise DEGANO, Michel DOFFAGNE, Jean-François FALLET, Magdeleine FASOLA, Jean-Michel FINET, Jean-Marc GAUTHIER, Brigitte GOILLOT, Norbert GRIMOUD, Raphaël GUERRERO, Jean-François GUTIERREZ-MARTINEZ, Laurent JOHNSON, Bernard LE RISBÉ, Yann LIOTARD, Gilles MARGAT, Patrick MARRON, Robert MEYER, Alain MONTEILLET, François MUSSO, Jacques NIVON, Hélène PERRIN, Michel REBUFFET, Danièle SCIMONE, Gilles STRAPPAZZON, Roger TASSAN, Jean-Claude VAYR, Odette VIAN

Absents représentés : Joseph CLAVIER représenté par Patrice DRONNIER, Louis DI CIENZO représenté par Tonino TOIA, Sylvie VIOLA représentée par Danielle MANTONNIER

Absents ayant donné pouvoir : Denis HAMEL a donné pouvoir à Françoise BONNIEL

Absents : Renaud ARBARET, Jean-Claude BIZEC, Gilles CAILLAT, Gérard DARCUEIL-DREYFUS, Patrick GUTIERREZ-ALCARAZ, Jérôme MONTEFERRARIO

Date de la convocation : 19 février 2009

Secrétaire de séance : Jean-Claude VAYR

Au cours de cette séance, le Conseil de communauté,

- **a adopté**, à l'unanimité, le compte rendu de la dernière séance.

- **a entendu** communication des décisions prises dans le cadre des délégations d'attributions, à savoir :

- ✓ Attribution d'une aide de 1 500 € à M CHANAS Jacques pour la réhabilitation de deux logements
- ✓ Attribution d'une aide de 3 000 € à la SCI Heni pour la réhabilitation de quatre logements
- ✓ Attribution d'une aide de 2 250 € à la SCI La Mésange pour la réhabilitation de trois logements
- ✓ Attribution d'une aide de 3 100 € à la SCI La Mésange pour le conventionnement en « prime jeune » d'un logement locatif
- ✓ Attribution d'une aide de 425,75 € à M Peyronnard Michel pour la réhabilitation d'un logement
- ✓ Attribution d'une aide de 750 € à M Soulier Jean pour la réhabilitation d'un logement
- ✓ Conclusion d'un avenant à la convention avec la ville de Vizille relatif à la mise à disposition de locaux au C.D.R.A. Alpes Sud Isère
- ✓ Conclusion d'un avenant au bail avec l'état pour les locaux occupés par la Trésorerie de Vizille dans le cadre de la révision triennale du loyer porté à 32 905 euros annuels

- **a débattu** des orientations budgétaires de la communauté de communes du Sud Grenoblois.

- **a décidé**, à l'unanimité, de compléter les statuts de la communauté de communes en ajoutant à l'article 5.2 intitulé « Aménagement de l'espace » un alinéa rédigé ainsi qu'il suit :

« Habilitation pour entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, pour les opérations visées à l'article L 211-7 du Code de l'environnement. »

étant précisé que la modification statutaire telle que proposée sera soumise à l'approbation des conseils municipaux des communes membres conformément aux dispositions de l'article L 5211-17 du Code général des collectivités territoriales.

- **a décidé**, à l'unanimité, la poursuite des études dans la perspective du transfert des compétences suivantes :
 - Les crèches, haltes-garderies et relais d'assistantes maternelles
 - Les équipements sportifs structurants
 - L'aide à domicile notamment en direction des personnes âgées et handicapées
 - L'enfance et la jeunesse

- **a décidé**, à l'unanimité, la création, à compter du 1^{er} mars 2009 d'un emploi d'attaché territorial à temps complet chargé de l'aménagement de l'espace, de l'environnement et du développement durable.

- **a accepté**, à l'unanimité, le don, proposé par la commune de Vizille, d'un terrain sis sur la commune de Vizille au lieu-dit Closdit et cadastré en section AB sous les numéros 29, 30, 31 et 32, d'une contenance de 15 077 m² pour la réalisation d'un projet d'hébergement touristique étant précisé que cette acquisition est assortie des conditions suivantes
 - ✓ dans le cas où la communauté de communes du Sud Grenoblois céderait à un tiers le bien dans un délai de deux ans à compter de la signature de l'acte authentique, elle s'engage à verser à la commune de Vizille un complément de prix égal à la plus value dégagée par rapport au prix d'acquisition de ce bien, sous déduction, toutefois, des frais et travaux engagés par la communauté de communes, étant précisé que ce complément de prix ne pourra être supérieur à 23 477 euros.
 - ✓ en cas d'absence de réalisation de l'opération dans le délai de deux ans à compter de la vente, le terrain sera rétrocédé dans les mêmes conditions à la première réquisition de la commune de Vizille aux frais de la communauté de communes du Sud Grenoblois.

- **a approuvé**, à l'unanimité, l'acquisition des terrains suivants moyennant le prix de 7 488,60 € :
 - ✓ Sur la commune de Brié et Angonnes :
 - Parcelle cadastrée en section E, N°208, au lieu d it Montavie, d'une contenance de 4735 m²
 - Parcelle cadastrée en section E, N°174, au lieu d it Montavie, d'une contenance de 9576 m²
 - ✓ Sur la commune de Bresson :
 - Parcelle cadastrée en section B, N°50, au lieu di t Montavie, d'une contenance de 4330 m²
 - Parcelle cadastrée en section B, N°53, au lieu di t Montavie, d'une contenance de 5749 m²
 - Parcelle cadastrée en section B, N°71, au lieu di t Montavie, d'une contenance de 572 m²

- **a sollicité**, à l'unanimité, auprès du Conseil Général de l'Isère une subvention de 2 450 euros au titre de l'aide aux systèmes photovoltaïques.

- **a approuvé**, à l'unanimité, l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec la S.A.F.E.R.

- **a accordé**, à l'unanimité, une subvention de 166 000 € à l'office de tourisme du Sud Grenoblois.

- **a désigné**, à l'unanimité, Jean-Michel FINET pour siéger au conseil d'administration de l'association du Comité d'organisation d'Equirando 2010.

- **a désigné**, à l'unanimité, Michel BONNET pour siéger au conseil d'administration de l'association Isère Sud Initiative.

- **a sollicité**, à l'unanimité, Monsieur le Préfet de l'Isère pour mener conjointement l'enquête parcellaire et l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pour la réalisation de l'accès à l'aire d'accueil des gens du voyage sur la commune de Vizille sur les terrains cadastrés en section AC sous le numéro 203 et en section AD sous le numéro 205 d'une superficie respective de 4 844 m² et 18 m².

- **a accordé**, à l'unanimité, sa garantie à hauteur de 54 329,60 euros au prêt PALULOS de 271 648,00 euros à contracter par la S.D.H. auprès de la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre de la réhabilitation de 34 logements à Jarrie.

- **a accordé**, à l'unanimité, sa garantie à hauteur de 113 186,60 euros au prêt PLUS de 565 933,00 euros à contracter par la S.D.H. auprès de la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre de la construction de 7 logements à Jarrie.

- **a accordé**, à l'unanimité, sa garantie à hauteur de 15 898,80 euros au prêt PLUS Foncier de 79 494,00 euros à contracter par la S.D.H. auprès de la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre de la construction de 7 logements à Jarrie.

- **a accordé**, à l'unanimité, sa garantie à hauteur de 16 059,40 euros au prêt PLAI de 80 297,00 euros à contracter par la S.D.H. auprès de la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre de la construction de 7 logements à Jarrie.

- **a accordé**, à l'unanimité, sa garantie à hauteur de 2 084,45 euros au prêt PLAI Foncier de 10 422,24 euros à contracter par la S.D.H. auprès de la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre de la construction de 7 logements à Jarrie.

- **a sollicité**, à l'unanimité, l'attribution de subventions au titre du F.E.D.E.R. et au Conseil Régional Rhône-Alpes pour la réalisation d'un Diagnostic et construction d'un réseau d'appui au développement économique en Alpes Sud Isère.

- **a sollicité**, à l'unanimité, l'attribution de subventions au titre du F.E.D.E.R. et au Conseil Régional Rhône-Alpes pour la réalisation d'un Plan d'Approvisionnement Territorial bois énergie à l'échelle d'Alpes Sud Isère.

- face à l'arrêt de plusieurs activités consommatrices de chlore qui n'ont pas été compensées par de nouveaux investissements productifs et afin que l'ensemble des acteurs publics et privés se mobilise pour favoriser de nouveaux investissements industriels, créateurs d'emplois, sur les zones d'activités de Champagnier et Jarrie, **en a appelé**, à l'unanimité,

✓ à la responsabilité de l'entreprise Arkema qui doit prendre en considération l'avenir industriel de la plateforme de Jarrie, et les conséquences directes et indirectes de ses fabrications sur l'ensemble des activités de la filière du Sud Grenoblois

✓ à l'implication des politiques publiques de l'État, de la Région et du département sur le développement du secteur industriel du Sud de l'agglomération grenobloise, aujourd'hui structuré essentiellement par l'industrie chimique

Successivement, en fin de séance, le Conseil de Communauté,

- **a été informé** des démarches engagées par la commune de Jarrie suite aux analyses effectuées par l'ASCOPARG et par France Nature Environnement sur le site industriel d'Arkema à Jarrie.

- **a affirmé** son soutien et sa reconnaissance à Jacques NIVON, premier vice-Président, pour son implication dans le développement économique du Sud Grenoblois et notamment pour ses initiatives et ses actions en faveur du maintien de l'activité chimique sur le territoire.

Norbert GRIMOUD
Président